

Département du Calvados

Mairie de Feugerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Sonia Madelaine, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Sarah Balouka à Sandrine Roullier

Excusés : Sarah Balouka

Absents : Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation CR d'octobre et novembre
2. Cout de revient des travaux du gymnase
3. Proposition de consignes de chauffe
4. Demande de rétrocession d'une concession
5. Convention Sivom/commune
6. Travaux défense incendie Moulin de Bully
7. Demande d'installation d'un camion pizza
8. Désignation d'un correspondant « Incendie et secours »

Questions et informations diverses

- Proposition de demi-journée environnement/mobilité lors de la fête patronale

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal d'octobre et de novembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux des mois d'octobre et de novembre 2022.

2- Présentation des comptes définitifs des travaux de rénovation du gymnase

Olivier Pinel présente au conseil municipal les comptes définitifs des travaux de rénovation du gymnase. Le montant total des travaux s'élève à 812 868€ HT, subventionnés à 35,43% soit un reste à charge de 524 842 € HT.

3- Proposition de consignes de chauffe des bâtiments communaux

Délibération 94 /2022

Franck Robillard soumet au conseil municipal les consignes de chauffe des bâtiments communaux suite à la mise en place de thermostats connectés à la mairie et à la médiathèque.

Il est proposé les températures suivantes :

Eco	16°C
Nuit	17°C
Confort	19°C
Confort+	20°C

En ce qui concerne les horaires de chauffe, il est proposé :

- Appliquer la commande « confort » 15mn avant l'ouverture d'un bâtiment où la prise de fonction des agents (fonction anticipation de chauffe activée)
- Appliquer la commande « Nuit » 1h30 avant l'ouverture d'un bâtiment où la prise de fonction des agents
- Passer en mode « Eco » dès l'horaire de fermeture des bâtiments ou services
- Bloquer la commande « manuelle » à 2 heures
- Appliquer la commande « confort + » en cas de réunion prolongée de personnes âgées

Le local des services techniques est chauffé à 16° de 7h50 à 8h20 et de 17h à 17h30 du lundi au vendredi. Compte tenu de la faible isolation du bâtiment, la consigne de chauffe est fixée à 7°C en dehors de ces horaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de programmation des horaires de chauffe des bâtiments communaux.

4- Demande de rétrocession de concession

Délibération 95 /2022

Une habitante de la commune qui avait acheté une concession cinquantenaire dans le cimetière de Feuguerolles, en 1992, a changé de choix pour ses funérailles. Elle souhaite désormais être incinérée. Elle demande à être remboursée d'une partie du montant payé à l'époque de la prise de concession. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité un remboursement au prorata temporis, la concession étant achetée en 1992 pour 500 francs (pour 50 ans) il reste aujourd'hui 20 ans soit 30.48€.

5- Convention Sivom/Commune

Délibération 96 /2022

Julia Quellien expose au conseil municipal la mise à jour de la convention liant la commune et le Sivom Les Trois Villages.

En effet suite à sa rencontre avec le président du SIVOM et Franck Robillard, la veille du conseil pour évoquer la somme qui sera demandée au SIVOM pour l'utilisation des bâtiments communaux. Le débat porte notamment sur le cout proposé au SIVOM pour l'usage du gymnase suites aux travaux de rénovation.

La commission "finances" a fait une proposition en intégrant l'amortissement du bâtiment et les intérêts d'emprunts liés aux travaux pour la convention 2023.

Ainsi après délibération, le conseil municipal (avec 1 abstention et 11 voix pour) mandate monsieur le maire pour signer la convention 2022 et propose que l'amortissement soit pris en compte dans la convention 2023 afin que tous les usagers y participent.

6-

7- **Travaux défense incendie secteur Château de Bully**

Délibération 97 /2022

Olivier Davy rend compte de la réalisation des travaux d'installation d'une citerne incendie au Moulin de Bully. Les travaux ont couté 51k€ TTC, financés à 80% par la DETR et l'APCR.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet d'installation de réserve incendie dans le secteur du château de Bully avance et qu'il est possible d'établir une demande de subvention DETR et APCR. Il demande l'autorisation au conseil d'en faire la demande.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à établir une demande de subvention pour l'installation de réserve incendie.

8- **Demande d'installation d'un camion de pizza**

Délibération 98 /2022

Franck Robillard présente au conseil municipal la demande reçue d'un pizzaiolo qui venait le vendredi soir sur la place du village (il y a bien longtemps) et qui souhaite revenir, toujours le vendredi soir à partir de janvier 2023.

Après délibération, le conseil municipal refuse à l'unanimité la venue d'un pizzaiolo afin de ne pas faire de tort au pizzaiolo déjà existant sur la commune.

9- **Désignation d'un correspondant incendie et défense**

Le maire a l'obligation de désigner un correspondant défense incendie et secours. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié du SDIS. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques. Ce correspondant devra mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

Laurence Adam se propose d'assurer cette mission, Julia Quellien sera suppléante.

Questions et informations diverses

- Olivier Pinel présente au conseil municipal la proposition de la commission environnement d'une demi-journée environnement/mobilité lors de la fête patronale. Il propose de constituer un groupe de travail afin de chercher des ateliers, trouver des exposants et des idées d'animations. Sandrine Roullier, Sarah Balouka, Franck Robillard et Olivier Pinel vont commencer ensemble le projet.
- Franck Robillard informe le conseil municipal que les vœux de la CCVOO sont prévus le 4 janvier à 18h.

Séance levée à 22h30